

Samois-sur-Seine, le 23 janvier 2026

Le Président de la communauté  
d'agglomération du Pays de Fontainebleau

à

Mesdames et Messieurs les  
conseillers communautaires titulaires

N/REF: MM/ND/VPL/2025D/2231

Affaire suivie par : Mylène MUSY

Ligne directe : 01-72-66-11-38

Messagerie : [secretariat.general@pays-fontainebleau.fr](mailto:secretariat.general@pays-fontainebleau.fr)

Objet : Convocation au conseil communautaire du 05 février 2026

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous convie à participer, en qualité de conseiller communautaire, à la réunion du conseil de la Communauté d'agglomération, le :

**Jeudi 05 février 2026 à 19h**

**Siège de la Communauté d'Agglomération  
Du Pays de Fontainebleau  
80 route de Valvins  
77920 SAMOIS-SUR-SEINE**

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour et le dossier de conseil.

Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas présent à cette réunion, je vous invite à prévenir votre suppléant, conformément à l'article L5211-6 du CGCT.

Pour les élus ne disposant pas de suppléant, vous pouvez donner pouvoir à un autre conseiller communautaire. Ce pouvoir, dont le document est joint au présent dossier, devra être remis en début de séance, soit envoyé en amont à l'adresse mail [secretariat.general@pays-fontainebleau.fr](mailto:secretariat.general@pays-fontainebleau.fr). Il est rappelé que chaque élu n'est porteur que d'un pouvoir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

